

PÉROU

Il faut maintenir la volonté politique de mettre fin à l'impunité et poursuivre les actions qui vont dans ce sens

Index AI : AMR 46/003/2005

ÉFAI

Mardi 8 février 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les autorités péruviennes doivent réactiver leur volonté politique et mettre en œuvre les mesures qui garantiront aux victimes de violations des droits fondamentaux le droit à la vérité, à la justice et aux réparations. Tels ont été les propos tenus par Amnesty International ce mardi 8 février 2005.

L'organisation s'est réjouie des progrès réalisés dans quelques affaires de violations graves des droits humains imputables à des membres des forces de sécurité. Il s'agit notamment des poursuites engagées par la procureure chargée des enquêtes et inculpations relatives à des violences commises à Ayacucho : le meurtre présumé de 69 habitants d'Accomarca, et la séquestration, les tortures et la « disparition » dont ont été victimes 55 personnes à la caserne de Los Cabitos en 1983.

Cependant, il est préoccupant de constater que les procès dans le cadre d'autres affaires de violations graves des droits humains – dont celui des membres de l'escadron de la mort *Grupo Colina* accusés d'avoir tué ou fait « disparaître » des dizaines de personnes – s'éternisent depuis des années.

« Pour les atteintes graves aux droits humains et les crimes contre l'humanité, tels que ceux attribués au Grupo Colina – qui, aux termes du Statut de Rome et de la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, sont des crimes imprescriptibles – les autorités doivent garantir que les procédures judiciaires respecteront les normes internationales d'équité et le délai pendant lequel la loi autorise la détention provisoire, a déclaré Amnesty International. Il faut que justice soit rendue et que cela se sache. »

« Si les autorités péruviennes souhaitent réellement mettre fin à l'impunité dans le pays, elles doivent prendre toutes les

mesures nécessaires pour que la justice soit une réalité pour les milliers de victimes de violations des droits fondamentaux et leurs proches, a conclu Amnesty International. Il s'agit d'une étape fondamentale pour aller vers une véritable réconciliation et permettre l'émergence d'une nation plus juste, où les droits de tous sont respectés. » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>